

LE DÉFI DES POSSIBLES

LE CHALLENGE NATIONAL DES
ÉTABLISSEMENTS ENGAGÉS

FICHE D'INSCRIPTION



IDENTITÉ DE LA STRUCTURE

Nom de l'établissement :

Adresse complète :

Ville :

Code postal :

Tél :

Mail :

Votre établissement est-il affilié à la FF Handisport ?

Si oui, numéro d'affiliation :

L'établissement a-t-il des comptes sur les réseaux sociaux (l'établissement possède-t-il un compte Facebook, Instagram, Tiktok...) : si oui, lesquels ?

Ya-t-il un référent APS au sein de l'établissement ? Oui : ☐ Non : ☐

Si oui a-t-il suivi une formation spécifique ? Oui : ☐ Non : ☐

Nb d'usagers accueillis au sein de l'établissement :

Nombre de personnes travaillant au sein de l'établissement :

Personnels :

Direction :

Quel(s) défi(s) envisagez-vous de relever ?

Défi artistique : ☐

Maxithlon : ☐

Défi outdoor : ☐

LE DÉFI DES POSSIBLES

LE CHALLENGE NATIONAL DES ÉTABLISSEMENTS ENGAGÉS

FICHE D'INSCRIPTION



COORDINATEUR DU PROJET

Nom/prénom :

Poste / Fonction au sein de l'établissement :

Tél portable :

Mail :

Pour rappel, les participants au défi sont sous la responsabilité de l'établissement. La Fédération Française Handisport n'est que le coordinateur extérieur de ce dernier (voir le règlement).

Je soussigné(e),
donnés ci-dessus.

,atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'établissement :

« L'établissement participant est responsable du respect du droit à l'image des personnes identifiables sur les photos et vidéos transmises à la Fédération Française Handisport dans le cadre du challenge. Il s'engage à s'assurer que leur transmission et leur utilisation par la Fédération sont conformes aux dispositions applicables en matière de droit à l'image. L'établissement garantit à la Fédération Française Handisport qu'elle pourra utiliser ces photographies et vidéos dans le cadre de la promotion de ses activités, à des fins non commerciales, pour une durée de quatre (4) ans à compter de leur transmission.

L'établissement s'engage à conserver, pendant toute la durée d'utilisation des photos et vidéos par la Fédération Française Handisport, l'ensemble des documents permettant de justifier du respect des droits à l'image des personnes identifiables sur ces supports et à les communiquer à la Fédération Française Handisport, dans les meilleurs délais, à première demande.

En cas d'absence, d'insuffisance ou de retrait d'une autorisation ou d'un consentement nécessaire à l'utilisation d'une photo ou d'une vidéo, l'établissement s'engage à en informer sans délai la Fédération Française Handisport et, le cas échéant, à demander le retrait du support concerné. »